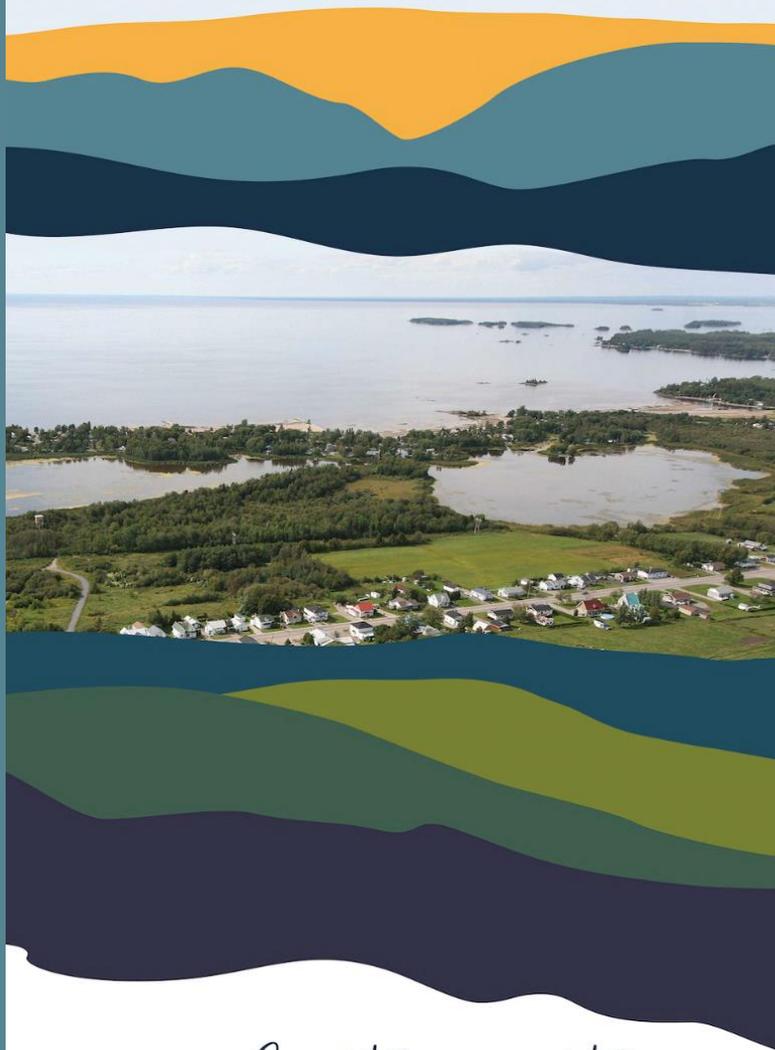




Une MRC en mouvement

POUR UN TERRITOIRE
PLUS RÉSILIENT ET ADAPTÉ
FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



PROJET *Signature innovation*

Québec 

CADRE DE GESTION

09 AVRIL 2024

Table des matières

1. Le contexte	3
2. Les objectifs de l'Entente	3
Objectif principal	3
Objectifs spécifiques	3
Les engagements de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	3
3. Le comité directeur	4
4. Composition du comité directeur	4
Mandat du comité directeur	5
Fonctionnement	5
Rencontres du comité directeur	6
Redditions de comptes	6
5. Le comité technique	7
Composition du comité technique	7
Mandats du comité technique	7
6. Plan d'action du projet Signature innovation	7
7. Budget de l'entente ou budget du projet Signature innovation	7
8. Communications	8
Annexe 1 – Plan d'action schématisé du projet Signature innovation	1
.....	1
Annexe 2 – Budget Projet Signature innovation –	2
Partie 1 et 2	2

Entente sectorielle de développement « Une MRC en mouvement pour un territoire plus résilient et adapté aux changements climatiques » dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

1. Le contexte

Le 13 décembre 2023, une entente sectorielle de développement avec le projet « Signature innovation » a été signée afin que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est puisse mettre en œuvre des initiatives afin de déployer son projet « Signature innovation » pour la période couvrant les années 2023–2024 à 2025–2026.

Le présent cadre de gestion vise à définir les balises entourant l'administration des fonds, les rôles et responsabilités des parties signataires ainsi que la gouvernance de l'Entente.

2. Les objectifs de l'Entente

Objectif principal

L'objectif principal de l'Entente est de définir les modalités de la participation des parties, à l'égard de la réalisation du projet « Une MRC en mouvement pour un territoire plus résilient et adapté face aux changements climatiques » dans le cadre du Fonds régions et ruralité.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'entente sont :

- Positionner la Municipalité régionale de comté (MRC) comme leader de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider son identité territoriale dans le domaine d'intervention de l'adaptation aux changements climatiques et du développement durable ;
- Accroître l'activité économique dans le domaine d'intervention retenu ;
- Accroître la collaboration entre la MRC et les ministères et organismes gouvernementaux présents en région ;

Aux objectifs de l'entente, s'ajoute celui que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite transversal, soit viser un territoire plus résilient et adapté face aux changements climatiques.

Les engagements de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

- Avoir participé financièrement à sa mise en œuvre par une contribution minimale de 288 148 \$, représentant 20 % de l'enveloppe [...] Le cas échéant, les dépenses sont admissibles à compter du 16 avril 2021, soit la date de signature du protocole d'entente dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature innovation » ;
- Réaliser le projet tel qu'il est prévu sans y apporter de changement majeur ;
- Agir comme mandataire de l'entente et, à ce titre, assurer la gestion de l'enveloppe financière ;
- Ne pas déléguer la gestion de l'enveloppe ;
- Mettre en place le comité directeur et y désigner un représentant ;
- Adopter un cadre de gestion ;

- Conserver, au dossier des projets, les décisions prises par le comité directeur ;
- Rendre publics la composition du comité directeur et le cadre de gestion sur son site web ;
- Tenir à jour une comptabilité distincte pour l'ensemble des dépenses imputables à l'entente ;
- Produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes ;
- Produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre la reddition de compte, au plus tard le 31 mars 2025 ;
- Consigner les décisions prises par résolutions, au plus tard le 31 mars 2026, une mise à jour du rapport final pour rendre compte des sommes dépensées ;
- Rembourser à l'expiration de l'entente, tout montant non utilisé de sa contribution.

3. Le comité directeur

L'Entente demande la mise en place d'un comité directeur.

Le mandat général du comité directeur est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Afin d'éviter la multiplication des comités, la structure de gouvernance utilisée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, soit son comité administratif en place depuis novembre 2021, sera mise à profit. En effet, les rencontres du comité directeur se tiendront en début de rencontre du comité administratif de la MRC.

4. Composition du comité directeur

Le comité est composé de six élus siégeant au conseil et du préfet de la MRC. Le comité est accompagné par la direction générale de la MRC ainsi que par la direction du service d'aménagement du territoire et la direction de la vitalité du milieu et projets spéciaux. Un représentant du MAMH sera ajouté au comité afin d'assurer un lien étroit avec le ministère au minimum deux (2) fois pour la durée de l'entente et à tout autre moment jugé opportun par l'une des parties.

C'est la responsabilité de la MRC de Lac-Saint-Jean Est de maintenir la liste des membres du comité à jour.

Membre du comité directeur (lors de la signature du Cadre de gestion)

Comité administratif- Élus (es)	
M. Louis Ouellet	Préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Mme Sylvie Beaumont	Mairesse d'Alma
M. Alain Fortin	Conseiller d'Alma
M. Mario Desbiens	Maire Sainte-Monique
M. André Fortin	Maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Mme Johanne Lavoie	Mairesse de Saint-Nazaire
M. Marc Richard	Maire d'Hébertville

MRC de Lac-Saint-Jean-Est	
Mme Cynthia Tardif	Directrice générale
Mme Nathalie Audet	Directrice du service de l'aménagement
Mme Caroline Dubé	Directrice de la vitalité du milieu et des projets spéciaux
MAMH	
Mme Marie Tremblay	Conseillère en développement local et régional
M. Dominique Dufour	Directeur régional

Afin de s'assurer que les décisions puissent être prises, les documents nécessaires à la prise de décision doivent être envoyés à l'avance pour que la personne désignée puisse représenter adéquatement son organisation.

Règles d'éthique

Les membres du comité directeur sont sujets ou, sinon, adhérents à des règles d'éthique et de déontologie encadrant leur fonction, notamment au regard de l'intégrité, de l'impartialité et de la confidentialité, d'une façon substantiellement équivalente aux principes d'éthique et aux règles générales de déontologie prévues au chapitre II du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), lorsqu'applicable.

Mandat du comité directeur

- Formuler un cadre de gestion et d'en recommander l'adoption par la MRC ;
- Adopter le cadre de gestion de l'Entente ;
- Adopter des règles de fonctionnement ;
- S'assurer que les critères de sélection des projets soient établis ;
- Valider et recommander à la MRC les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente ;
- S'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente.

Fonctionnement

Prise de décisions

Les décisions du comité sont prises selon le principe du consensus, y compris celles résultant d'une consultation courriel. Il n'y a pas de prépondérance de vote attribué selon les rôles des membres au sein du comité. Une décision qui divise le vote des membres devra faire l'objet de discussions supplémentaires afin d'arriver à une solution satisfaisant tous les membres ou alors passer au vote.

Comptes rendus

Le compte rendu des rencontres du comité sera transmis par courriel dans les meilleurs délais après la réunion. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est responsable de conserver un registre des comptes rendus et des résolutions pour une durée minimale d'au moins trois (3) ans après la fin de l'Entente.

Les présentations PowerPoint font office de comptes rendus ainsi que les procès-verbaux du conseil de la MRC.

Rencontres du comité directeur

La coordination du comité directeur est assumée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Les rencontres sont prévues pour tenir compte des échéanciers ci-dessous.

Une rencontre du comité directeur se tiendra à la suite de la signature de l'entente afin d'approuver le présent cadre de gestion, approuver les règles de fonctionnement, le plan d'action et le budget pour l'année 1.

Au début de l'année financière suivante, une rencontre du comité directeur permettra de recommander l'adoption des éléments de reddition de comptes de l'année qui se termine, et le cas échéant, l'adoption de modifications apportées au cadre de gestion, au plan d'action ou au budget. Les rencontres se tiennent habituellement en présentiel. Toutefois, afin d'éviter tout retard dans l'avancement du projet, les rencontres peuvent se tenir en mode virtuel, notamment pour la personne représentant le MAMH.

Années de l'entente	Date du comité directeur	Objets de la rencontre
2023-2024	19 mars 2024 16 avril, 18 juin, 13 août, 17 septembre, 16 octobre, 12 novembre 2024	Approbation du fonctionnement, cadre de gestion, plan d'action de 23-24 ¹ et budget 23-24 ² Rencontres régulières
2024-2025	Avril-mai 2024 Dates non déterminées	Bilan de 23-24, plan d'action de 24-25 et budget. Rencontres régulières
2025-2026	Avril-mai 2025 Dates non déterminées	Rapport final au 31 décembre 2025 Rencontres régulières
Fin de l'entente 31 mars 2026	Au plus tard le 31 mars 2026	Mise à jour du rapport final au 31 décembre 2025

Le comité de directeur peut se réunir à tout autre moment de l'année selon les besoins.

Redditions de comptes

Sur recommandation du comité directeur, la MRC adopte et dépose sur son site web le rapport d'utilisation des sommes.

¹ En annexe 1

² En annexe 2

5. Le comité technique

Composition du comité technique

Sous la supervision de la direction générale de la MRC, un comité technique composé des conseillères et conseillers en développement (conseiller attribué au développement des communautés, conseillère en immigration, agronome, conseiller en agroalimentaire) ainsi que des aménagistes et ingénieur forestier/biologiste du service d'aménagement de la MRC de même que de conseillers au développement économique Alma-Lac-Saint-Jean (au besoin) sera mis en place et maintenu pour la mise en œuvre. La coordination du comité technique aura, comme mandat d'élaborer, de mettre en place et d'assurer le suivi du plan d'action et du suivi financier.

Pour plusieurs des mandats, un comité de pilotage comprendra les partenaires concernés spécifiquement par un enjeu du plan d'action. On entend par comité de pilotage, un comité regroupant les partenaires municipaux (DG, urbanistes, inspecteurs) et territoriaux (CREDD, CIDAL, centre de services scolaire etc.).

Mandats du comité technique

La coordination du comité technique aura comme mandat d'élaborer, de mettre en place et d'assurer le suivi du plan d'action et du suivi financier.

Le comité technique assume les rôles suivants :

- Assurer un suivi des mandats octroyés aux firmes externes et respect des échéanciers ;
- Élaborer les devis ou toutes autres tâches pour la réalisation de l'entente ;
- Exécuter toutes autres demandes pour la réalisation du plan d'action.

6. Plan d'action du projet Signature innovation

Un plan d'action schématisé réalisé par le service d'aménagement de la MRC se retrouve à l'annexe 1. Ce plan d'action se divise en trois (3) axes et nous pouvons y retrouver les actions reliées pour chacun de ces axes :

- Axe 1 : Un territoire résilient ;
- Axe 2 : Des communautés engagées dans l'adaptation ;
- Axe 3 : Des citoyens et des entreprises au cœur des actions.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'annexe 1.

7. Budget de l'entente ou budget du projet Signature innovation

Le budget réalisé par la direction du service d'aménagement, la direction générale et la direction des finances a été élaboré et entériné par les élus (es) de la MRC et se retrouve à l'annexe 2. Ce budget équilibré démontre la portion du financement octroyé par le MAMH ainsi que la contribution

de vingt pour cent (20 %) de la MRC. Ce budget sera ajouté au plan de suivi interne de la MRC afin d'en assurer une gestion rigoureuse.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'annexe 2.

8. Communications

Dans le respect de l'article treize (13) de l'Entente, les parties conviennent des activités de promotion de l'Entente.

Une première annonce mentionnant la contribution du FRR (MAMH) a eu lieu le 5 février 2024.

Pour toute annonce subséquente liée à l'entente, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à aviser un représentant du MAMH pour s'assurer de la conformité des obligations ainsi que du respect des procédures liées à l'entente

Annexe 1 – Plan d'action schématisé du projet Signature innovation



Une MRC en mouvement pour un territoire plus résilient et adapté face aux changements climatiques



Plan d'action schématisé du projet *Signature innovation*

01 Un territoire résilient

Soutenir les municipalités dans leurs démarches d'adaptation et de lutte aux changements climatiques

- Réalisation de plans d'adaptation aux changements climatiques pour le territoire (lien avec les plans climat annoncés dans le PMO-PNAAT) — via un contrat pour réalisation
- Adaptation des collectivités aux changements climatiques (réduire la vulnérabilité des milieux de vie et des territoires)

Valoriser et protéger la biodiversité et l'eau (en lien avec la mise en œuvre du PRMHH)

- Évaluation des services écosystémiques rendus par les MHH — via un contrat pour réaliser l'étude
- Évaluer la contribution des milieux naturels et des forêts urbaines et naturelles à l'atténuation des îlots de chaleur, à l'amélioration de la qualité de l'air et au stockage du carbone, en vue d'intégration au SAD—via un contrat pour réaliser l'évaluation

Mettre les connaissances scientifiques et les savoirs des acteurs de la communauté au cœur des actions

- Protection des aquifères exploités et ceux non exploités dans un contexte de changements climatiques — Projet avec l'UQAC

Revoir nos façons d'aménager nos villes et municipalités

- Étude sur l'habitation et le logement social de la MRC- via un contrat pour réaliser l'étude
- Principes directeurs pour une architecture durable sur le territoire afin d'assurer la qualité architecturale des bâtiments, de diminuer leur empreinte écologique et de stimuler le marché de la construction locale (lien avec le PMO de la PNAAT) — voir avec le SARP - contrat
- Intégration des nouvelles OGAT dans le SAD en rédaction

02 Des communautés engagées dans l'adaptation

Engagement dans des projets collectifs visant la lutte contre les changements climatiques

- Projets de corridors de connectivité — appels de projets et financement
- Projets Trame verte et bleue — appels de projets et financement
- Développement d'outils pour la gestion des actifs
- Développement d'indices de vulnérabilité et/ou de projets de réduction à la vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes (mise en œuvre des plans climat)
- Projets de transport collectif et de transport actif — étude de faisabilité et scénarios

Assurer l'équité intergénérationnelle et viser la réduction des inégalités sociales

- Mise en place d'une politique de développement social pour le territoire de la MRC — via un contrat pour réaliser l'étude et le déploiement

03 Des citoyens et des entreprises au cœur des actions

Développer un système agroalimentaire durable (SAD) et collectif

- Mise en place d'un système alimentaire durable sur le territoire — via un contrat pour réaliser l'étude et le déploiement
- Accélérer l'adoption de pratiques agricoles durables — via le financement de projets collectifs (lien avec les partenaires)
- Favoriser le développement de l'économie circulaire au niveau agroalimentaire — via le financement de projets collectifs (lien avec les partenaires)

Se doter d'un outil de financement des projets d'entreprises du territoire les incitant à prendre un virage responsable dans leurs pratiques d'affaires

- Favoriser le déploiement de nouvelles pratiques et encourager le développement durable des entreprises

Un territoire est résilient lorsqu'il est capable d'anticiper, de réagir et de s'adapter aux perturbations à venir, qu'elles soient lentes ou brutales. Il en va de même des communautés, des citoyens et des entreprises.

La MRC souhaite par son approche agir de manière innovante pour permettre l'adaptation et la lutte aux changements climatiques.

Québec



Annexe 2 — Budget Projet Signature innovation — Partie 1 et 2

	Ressources interne	Honoraires	Contrat externe	Honoraires mandat externe	Années budgétaires	Appels de projets et financement	Budget	Partenaires potentiels
1. Un territoire résilient								
Soutenir les municipalités dans leur démarche d'adaptation et de lutte aux changements climatiques:								
Réalisation de plan d'adaptation aux changements climatiques pour le territoire (lien avec les plans climat annoncés dans le PMO-PNAAT)	Montage de la demande de financement-supervision et suivi	5 000 \$	Contrat pour réaliser le plan	100 000 \$	15 000\$ 2023 85 000\$ 2024			Municipalités, CREDD, CQDD, organismes du milieu, MAMH
Adaptation des collectivités aux changements climatiques (indices de vulnérabilité)	Ressource engagée pour accompagnement			25 000 \$	25 000\$ 2024			Municipalités, organismes du milieu, MAMH
Valoriser et protéger la biodiversité et l'eau (en lien avec la mise en œuvre du PRMHH):								
Évaluation des services écosystémiques rendus par les MHH	Supervision et intégration au SAD	5 000 \$	Contrat pour réaliser l'étude	62 000 \$	20 000\$ 2023			Municipalités, MELCCFP, MAMH
Évaluer la contribution des milieux naturels et des forêts urbaines et naturelles à l'atténuation des îlots de chaleur, à l'amélioration de la qualité de l'air et au stockage de carbone en vue d'intégration au SAD	Supervision et intégration au SAD	5 000 \$	Contrat pour réaliser l'évaluation	12 500 \$	54 500\$ 2024			Municipalités, organismes du milieu, MELCCFP, MAMH
Mettre les connaissances scientifiques et les savoirs des acteurs de la communauté au cœur des actions								
Protection des aquifères exploités et ceux non exploités dans un contexte de changements climatiques	Supervision et intégration au SAD	5 000 \$	Projet avec l'UQAC	35 000 \$	10 000\$ 2023 25 000\$ 2024			Municipalités, OBV, MELCCFP, MAMH
Revoir nos façons d'aménager nos villes et municipalités								
Étude sur l'habitation et le logement social de la MRC	Supervision et intégration au SAD	5 000 \$	Contrat pour réaliser l'étude	100 000 \$	30 000\$ 2023 70 000\$ 2024			Municipalités, MIFI, MAMH, OMH, etc.
Politique d'architecture durable (lien avec le PMO de la PNAAT) - voir avec le SARP	Supervision et intégration au SAD	5 000 \$	Contrat pour réaliser la politique	25 000 \$	10 000\$ 2023 15 000\$ 2024			
Intégration des nouvelles OGAT dans le SAD en rédaction	Ressources internes	25 000 \$						Municipalités, ministères et organismes

	Ressources internes	Honoraires	Contrat externe	Honoraires mandat externe	Années budgétaires	Appels de projets et financement	Budget	Postes budgétaires	Partenaires potentiels
2. Des communautés engagées dans l'adaptation									
Engagement dans des projets collectifs visant la lutte ou l'adaptation aux changements climatiques:									
Projets de corridors de connectivité	Préparation appels de projets/sélection/protocole et suivi					Appels de projets et financement	175 000 \$	50% code 952 et 50% 970	Municipalités, OVC, CREDD, organismes du milieu, UPA
Projets trames verte et bleu	Préparation appels de projets/sélection/protocole et suivi					Appels de projets et financement	170 000 \$	50% code 952 et 50% 970	Municipalités, OVC, CREDD, organismes du milieu, UPA
Développement d'outils pour la gestion des actifs	Ressources internes	5 000 \$	Ressources externes développement	15 000 \$	15 000\$ 2024				Municipalités
Développement d'indices de vulnérabilité et/ou de projets de réduction à la vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes	Préparation appels de projets/sélection/protocole et suivi	15 000 \$		15 000 \$	15 000\$ 2024	Sélection et appui à des projets collectifs	40 000 \$	100% 970	Municipalités, sécurité civile, organismes du milieu
Projets de transport collectif et de transport actif	Supervision et déploiement	10 000 \$	Étude	50 000 \$	10 000\$ 2023 40 000\$ 2024				
Assurer l'équité intergénérationnelle et viser la réduction des inégalités sociales									
Mise en place d'une politique de développement social pour le territoire de la MRC-	Supervision et déploiement	40 000 \$	Contrat pour réaliser l'étude	50 000 \$	15 000\$ 2023 35 000\$ 2024				Municipalités, CDC, TIDC, organismes du milieu
3. Des citoyens au coeur des actions									
Développer un système agroalimentaire durable et collectif									
Mise en place d'un système alimentaire durable sur le territoire	Supervision et déploiement	35 000 \$	Contrat pour réaliser l'étude	50 000 \$	10 000\$ 2023 40 000\$ 2024				MAPAQ, Développement économique Alma LSJ, Table Agroalimentaire, etc
Accélérer l'adoption de pratiques agricoles durables	Sélection et appui à des projets collectifs	10 000 \$				Financement	225 000 \$	100 000\$ 970 et 125 000\$ 996	MRC, municipalités, UPA, CREDD, OBV, Nutrinor, organismes du milieu
Favoriser le développement de l'économie circulaire au niveau agroalimentaire	Sélection et appui à des projets collectifs	55 000 \$				Financement	100 000 \$	100% 996	MRC, municipalités, UPA, CREDD, OBV, Nutrinor, organismes du milieu
Outil de financement des projets d'entreprise du territoire - virage responsable dans leurs pratiques d'affaires	Supervision et déploiement								Développement économique Alma LSJ, MRC, municipalités, entreprises
Développement d'une image de marque		50 000 \$	Contrat	50 000 \$	10 000\$ 2023 40 000\$ 2024				
Coordination du projet	Ressource interne	154 388 \$							
TOTAL		269 388 \$		664 500 \$			795 000 \$		1 728 888 \$
		429 388 \$		589 500 \$			710 000,00 \$		1 728 888 \$

585 000 \$

475 000 \$

254 388 \$